

« OUTILS » DU RESEAU « ENTREPRENDRE ENSEMBLE »

REGLES D'UTILISATION

L'UTILISATION DES OUTILS DE CE RESEAU SONT SOUMIS A L'ACCEPTATION DE CETTE CHARTE. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD, DEMANDEZ VOTRE DESABONNEMENT COMPLET ET IMMEDIAT.

(Règles de la « Netiquette » jointes en annexe)

Chapitre 1 : RESEAU « ENTREPRENDRE ENSEMBLE »

Article 1 : Objectif

La CCI propose aux associations territoriales d'entreprises de la Vienne d'adhérer à une démarche partenariale via un réseau dénommé « Entreprendre Ensemble ».

Dans un souci constant d'améliorer les activités économiques et ses services aux entreprises, la CCI fixe pour objectif à ce réseau de permettre une mutualisation des informations et des expériences entre la CCI, les responsables des associations et les entreprises qui y adhèrent.

Article 2 : Rôle de la CCI

La CCI est un partenaire technique du réseau dans la mise en place de ses outils (conception et hébergement web). Elle garde donc le contrôle et la propriété de l'ensemble de ces outils.

Mais ceux-ci ne peuvent vivre que par la participation, éditoriale notamment, des entreprises et de leurs associations. La CCI a donc un rôle d'animateur et sollicitera les différents acteurs du réseau pour faire vivre ces outils.

La CCI désigne en son sein un administrateur du réseau qui joue le rôle de modérateur.

Article 3 : Associations

Les associations sont membres du réseau « Entreprendre Ensemble » dès lors qu'elles ont adhéré à la charte s'y rattachant. Elles ont alors accès à l'ensemble des outils informatiques décrits ci-après.

Chaque association adhérente désigne en son sein un correspondant. Celui-ci relaiera les informations de son association, travaillera avec les autres correspondants au contenu éditorial du réseau et de son bulletin. Enfin, il sera l'interlocuteur privilégié de l'administrateur du réseau pour toute question.

Article 4 : Entreprises

Toute entreprise adhérente d'une association, elle-même adhérente du réseau « Entreprendre Ensemble » devient automatiquement membre de ce réseau et dispose d'un accès aux différents outils.

Dans la mesure où une association existe et vit sur son territoire, une entreprise ne pourra adhérente « directement au réseau ». Elle devra adhérer à l'association qui elle-même devra adhérer au réseau.

Les cas particuliers seront examinés par l'administrateur.

Article 5 : **Outils**

Le réseau « Entreprendre Ensemble » dans sa traduction informatique se découpe en différents outils. Les pages web (pour chaque association), l'annuaire des entreprises adhérentes, les listes de messagerie électronique, la newsletter sont les premiers outils mis en place. Cette liste sera amenée à évoluer.

Article 6 : **Du bon usage des outils**

Chacun des outils décrits dans les chapitres suivants fait l'objet de règles de bonne conduite, précisées dans le détail.

L'appartenance et l'utilisation du réseau supposent l'acceptation de ces règles.

Le respect de la « netiquette » (cf annexe 1) est de rigueur ainsi que la législation concernant le respect de la personne.

Le réseau ne saurait être un outil de promotion commerciale à des fins individuelles. Il doit être et demeurer un outil convivial, destiné à la mutualisation d'expériences, à l'échange d'informations et à la communication entre les associations et les entreprises adhérentes du département.

Article 7 : **Radiation**

En cas de manquement délibéré et répété au présent règlement, ou pour tout autre motif qui sera communiqué, la CCI se réserve le droit de prononcer la radiation du réseau d'une entreprise ou d'un individu et de lui supprimer l'accès aux outils informatique correspondants. L'individu ou l'entreprise est alors informé de cette radiation et de son motif.

Chapitre 2 : PAGES DE PRESENTATION DES ASSOCIATIONS

Article 8 : **Description**

Le site poitiers.cci.fr héberge (dans sa rubrique Clubs&Associations) des pages relatives au réseau « Entreprendre Ensemble » et notamment une fiche descriptive pour chacune des associations territoriales membres. On y retrouve les buts, l'actualité, les contacts, les adhérents de chacune des associations.

La CCI assure le support technique, l'hébergement et la mise à jour.

Article 9 : **Mise à jour**

Afin de conserver une fraîcheur satisfaisante des informations concernant chacune des associations, les associations membres de ce réseau s'engagent à faire connaître à travers leurs correspondants toute modification dans les informations renseignées sur leur fiche en ligne (sur le site poitiers.cci.fr).

Pour toute modification des « pages association », envoyez les informations à : entreprendre_ensemble@poitiers.cci.fr

Chapitre 3 : ANNUAIRE DES ENTREPRISES ADHERENTES

Article 10 : Description

Le site poitiers.cci.fr héberge un annuaire de l'ensemble des entreprises du département. Dans le cadre de la création du réseau « Entreprendre Ensemble », la CCI va compléter cet annuaire. Ainsi les fiches descriptives de chaque entreprise feront apparaître son territoire et son adhésion ou non à l'association concernée.

Ainsi des liens seront établis entre les fiches associations et les fiches entreprises.

Article 11 : Mise à jour

Afin de conserver une fraîcheur satisfaisante de l'annuaire, les entreprises adhérentes de ce réseau s'engagent à faire connaître toute modification dans les informations renseignées sur leur fiche en ligne (sur le site poitiers.cci.fr).

Selon une procédure à définir, la CCI sollicitera annuellement la mise à jour de ces informations.

Pour toute modification de l'annuaire, envoyez les informations à : entreprendre_ensemble@poitiers.cci.fr

Chapitre 4 : NEWSLETTER

Article 12 : Description

Le réseau « Entreprendre Ensemble » adresse de manière aussi régulière que possible un bulletin d'information à l'ensemble des membres du réseau.

Celui-ci prend la forme d'un courrier électronique ou d'un envoi papier sur demande de l'abonné.

Les articles de ce bulletin visent à transmettre des informations de différente nature : juridique, sociale, fiscale, économique, législatives... ainsi qu'à faire partager les expériences, les projets des associations territoriales d'entreprises et de leurs membres.

Article 13 : Rédaction/Publication

Le bulletin sera édité en fonction de l'actualité et de manière mensuelle, dans la mesure du possible.

La rédaction de ce bulletin est assurée par un comité de rédaction composé des personnels de la CCI (services DAT et communication) ainsi que du correspondant de chaque association territoriale adhérente.

La publication et l'envoi sont assurés par la CCI.

Vous pouvez faire connaître des initiatives ou autres informations à transmettre dans ce bulletin en écrivant à **entreprendre_ensemble@poitiers.cci.fr**

Article 14 : **Abonnement/Désabonnement**

L'inscription à la « newsletter » est gratuite.

La Chambre de Commerce et d'Industrie abonne automatiquement les entreprises adhérentes du réseau dont elle détient les coordonnées.

L'abonnement est fait par défaut via le courrier électronique.

Les entreprises non-équipées pourront demander à recevoir une version papier en écrivant à : **entreprendre_ensemble@poitiers.cci.fr**

Vous pouvez solliciter votre inscription en envoyant un courrier électronique à : **entreprendre_ensemble@poitiers.cci.fr**

De la même façon, vous pouvez demander à tout moment à être désabonné de ce bulletin. Pour ce faire, écrivez à : **entreprendre_ensemble@poitiers.cci.fr**

Chapitre 5 : LISTES DE MESSAGERIE ELECTRONIQUE

Article 15 : **Description**

La CCI de la Vienne met en place plusieurs listes de messagerie permettant de favoriser les relations intra et inter-associations ainsi qu'inter-entreprises.

Ces listes sont de 4 types :

- communication inter-associations
 - liste des présidents d'associations
 - liste de l'ensemble des entreprises du réseau
- communication intra-associations
 - liste pour chaque bureau
 - liste des entreprises de chaque association

Des créations d'autres listes (commissions, correspondants...) pourront être envisagées à la demande des associations.

L'administrateur/modérateur du réseau sera membre de l'ensemble de ces listes.

Une liste de discussion a pour but de créer sur Internet une communauté virtuelle, réunissant des personnes ayant des centres d'intérêt, des préoccupations et des responsabilités communs.

Tout information circule par e-mail : chaque membre d'une liste de diffusion reçoit dans sa boîte aux lettres électronique les messages envoyés par les autres membres de la liste, et peut lui même écrire à l'ensemble des co-listiers.

Article 16 : **Abonnement/Désabonnement**

L'inscription à la liste est gratuite.

La Chambre de commerce et d'industrie inscrit automatiquement les entreprises adhérentes du réseau dont elle détient l'adresse électronique.

Vous pouvez solliciter votre inscription en envoyant un courrier électronique à : **entreprendre_ensemble@poitiers.cci.fr**

De la même façon, vous pouvez demander à tout moment à être désabonné de la liste. Pour ce faire, écrivez à : **entreprendre_ensemble@poitiers.cci.fr**

Article 17 : **Du bon usage de ces listes**

La CCI met à la disposition du réseau les moyens techniques permettant cet espace de discussion. En l'utilisant, vous vous engagez à respecter les règles de conduite admises sur Internet et plus particulièrement sur la liste de discussion, communément appelées « **Netiquette** ». **(document joint en annexe)**

Les listes sont également soumises à la législation française régissant notamment :

- la protection de la propriété intellectuelle et des droits de la personnalité
- la presse et la communication
- les données nominatives, la protection de la vie privée et le respect de la dignité humaine

Restrictions de contenu

Il s'agit bien ici de créer un réseau d'échanges d'informations, d'expériences et d'entraide entre entreprises et leurs associations.

Vous n'êtes pas autorisés à publier des offres sur ce réseau. **Tout message à caractère publicitaire ou commercial est interdit.**

En revanche, et en sens inverse, vous pouvez créer une demande de biens ou de services. Vous pouvez utiliser le réseau pour trouver une autre entreprise membre qui pourra répondre à votre besoin.

Précautions informatiques

Lorsque vous répondez à un message, vérifiez bien le destinataire indiqué pour votre courrier (individu ou groupe). Il peut en effet être gênant d'adresser un message personnel à l'ensemble du groupe. Attention donc : la réponse automatique (par bouton Répondre/Reply) se fait à tous les abonnés.

Évitez de joindre des documents à vos messages. En aucun cas, vous ne devez transmettre de fichier joint excédant le mégaoctet à l'ensemble de la liste.

Lorsque la réponse n'intéresse que vous dans l'immédiat, demandez à ce que l'on vous réponde personnellement et adressez ensuite une synthèse des réponses au groupe.



Annexe

Règles de « Netiquette »

Le respect d'autrui

Nous préconisons le respect mutuel entre participants. Pas de menaces, harcèlement, abus envers d'autres utilisateurs de la liste de discussion. Tout propos sectaire, raciste, haineux ou blasphématoire est formellement interdit.

Le modérateur a la possibilité de désinscrire un participant, si ce participant ne respecte pas les règles de conduite de la Netiquette.

Le respect de la légalité

Aucune activité illégale n'est tolérée sur la liste de discussion. Vous ne pouvez utiliser la liste de discussion pour publier, diffuser ou distribuer des informations et documents diffamants, interdits voire obscènes ou tout autre document ou information à caractère illégal.

Ne téléchargez pas de fichiers et ne diffusez pas de messages contenant des photos, un logiciel ou tout autre élément protégé par les lois de la propriété intellectuelle, du droit de la vie privée, de la publicité ou toute autre loi en vigueur, à moins que vous ne déteniez ou contrôliez les droits y afférent ou que vous ayez reçu tous les accords nécessaires. La CCI décline toute responsabilité quant à l'utilisation des éléments publiés ou des propos tenus.

Ne publiez aucun élément (notamment un logiciel ou toute autre information) susceptible d'endommager (ou destiné à endommager) l'ordinateur d'autres utilisateurs ou de permettre à d'autres utilisateurs d'accéder illégalement à des logiciels ou à des sites Web.

Le respect de la liste de discussion

La CCI n'accepte aucune activité perturbatrice en ligne, telle que commentaires et messages continuellement hors-sujet ou déclarations incitant autrui à contrevenir à ces règles de conduite ou à participer à des activités illégales. Les participants souhaitent prendre part à une conversation et dialoguer dans un contexte positif.

La CCI n'autorise pas la diffusion ou l'utilisation de programmes informatiques comportant des fonctionnalités destructrices, telles que : virus, programmes de type Worm, Cheval de Troie ou des robots destinés à faire défiler ou à afficher des écrans multiples ou toute autre activité tendant à perturber la communication en ligne.

Chaque utilisateur du réseau devra faire le nécessaire (s'équiper d'un anti-virus...) afin de ne jamais transmettre de virus aux autres abonnés.

Pas de messages abusifs

N'effectuez pas d'envoi de messages en nombre sur la liste de discussion. Personne n'apprécie cette pratique. Le "spamming" ou "flood" consiste à envoyer les mêmes messages hors-sujet plusieurs fois. En général, ce genre de message n'a aucun lien avec le sujet traité dans le groupe de discussion et n'est d'aucun intérêt pour les abonnés à la liste de discussion. Ce publi-postage abusif donne une mauvaise image des propos que vous diffusez. Le "spamming" est en totale contradiction avec la Netiquette.

La CCI se réserve le droit d'exclure un utilisateur responsable de l'envoi de messages en nombre à tout moment et sans avis préalable.

Assumer ses responsabilités

Vous êtes responsable des activités auxquelles vous prenez part sur la liste de discussion. N'oubliez-vous pas que vous êtes responsable de tous vos propos ou messages.

La CCI décline toute responsabilité quant à la perte d'accès, la suppression ou l'altération des documents publiés via la liste de discussion.

Certains messages publient des liens vers des sites Internet. La CCI décline toute responsabilité quant au contenu des sites Web proposés.

Vous êtes responsable de toutes les actions que vous entreprenez en fonction des conseils et informations que vous recevez en ligne. Faites preuve de bon sens lorsque vous évaluez les informations fournies et rappelez-vous que ces informations peuvent provenir de personnes de tous âges et de niveaux d'expérience différents. Vous êtes seul responsable de la décision d'effectuer des transactions avec qui que ce soit et vous devez effectuer vos propres recherches avant de prendre cette décision.

Le respect de la Netiquette

Pour contribuer à faire de la liste de discussion un grand espace de dialogue, vous devez vous-même respecter ces règles de conduite. La CCI se réserve le droit de mettre fin ou de suspendre l'accès pour violation des règles de conduite. Le CERFAV se réserve également le droit, à tout moment et sans avertissement préalable, de modifier ou de rectifier ces règles de conduite. Vous convenez de visualiser périodiquement ce document pour vous assurer d'être en phase avec ces règles.

La protection de votre vie privée

Nous vous recommandons de ne pas diffuser, en ligne, à des étrangers, d'informations personnelles susceptibles de vous identifier (comme votre numéro de sécurité sociale, de carte de crédit, vos nom et adresse, votre numéro de permis de conduire) qui pourraient être utilisées à des fins illégales ou préjudiciables.